

Une initiative de

**Québec** 

En collaboration avec les services  
de développement économique  
des MRC et des municipalités

# PROGRAMME AIDE D'URGENCE aux Petites et moyennes entreprises (AUPME)

Coronavirus  
(COVID-19)



MODALITÉS	
<b>Objectif visé par ce programme</b>	Le programme, se terminant le 30 avril 2021, vise le maintien, consolidation et relance des activités des entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle.
<b>Clientèle admissible</b>	<p>Sont admissibles les entreprises à but lucratif, y compris les coopératives et les entreprises de l'économie sociale ayant des activités marchandes affectées par la pandémie de la COVID-19.</p> <p>POUR ÊTRE ADMISSIBLE, l'entreprise doit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Être en activité au Québec depuis au moins 1 an;</li><li><input type="checkbox"/> Ne pas être sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. (1985), ch. C-35) ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. (1985), ch. B-3);</li><li><input type="checkbox"/> Être fermé temporairement, susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture;</li><li><input type="checkbox"/> Être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses opérations;</li><li><input type="checkbox"/> <b>Avoir démontré un lien de cause à effet entre ses problématiques financières ou opérationnelles et la pandémie de la COVID-19.</b></li></ul>
<b>Secteurs d'activités admissibles</b>	<p>Tous les secteurs d'activité sont admissibles.</p> <p>À l'exception des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ La production ou distribution d'armes;</li><li>➤ Les jeux de hasard et d'argent, les sports de combat, les courses ou autres activités similaires;</li><li>➤ La production, la vente et les services liés à la consommation de tabac ou de drogues à l'exception des projets visant les produits de grade pharmaceutique homologués par Santé Canada avec DIN, ou leurs ingrédients, et les projets de R&amp;D avec une licence de Santé Canada;</li><li>➤ Toute activité dont l'objet principal est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés (religion, politique, défense de droits, etc.);</li><li>➤ Toute autre activité qui serait de nature à porter atteinte à la moralité.</li></ul>



Centre local de développement (CLD) Abitibi

<b>Projets admissibles</b>	<p>Le financement permet de soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement d'une entreprise dont la situation financière est précaire afin qu'elle soit en mesure de maintenir, consolider ou relancer ses activités.</p> <p><b>Le financement porte sur le besoin en fonds de roulement nécessaire</b> au maintien des opérations de l'entreprise, déterminé sur la base de dépenses justifiées et raisonnables et <b>démontrant de bonnes perspectives de rentabilité à moyen terme.</b></p> <p>Il devra permettre de pallier le manque de liquidité causé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer le produit (bien ou service) ou la marchandise;</li> <li>➤ Un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (bien ou service).</li> </ul> <p>Non admissible : Le refinancement de la dette</p>
<b>Nature de l'aide accordée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prêt</li> <li>➤ Garantie de prêt</li> </ul>
<b>Montant maximal</b>	<p>50 000\$</p> <p><b>L'aide accordée ne pourra pas être jumelée</b> à une aide obtenue dans le cadre du programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) d'Investissement Québec (IQ).</p> <p>Elle peut couvrir jusqu'à 100% des besoins de fonds de roulement. Aucune mise de fonds nécessaire de la part de l'entreprise.</p>
<b>Durée</b>	<p>Amortissement de 36 mois, excluant le moratoire de remboursement se résumant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moratoire de 3 mois sur le <b>capital et les intérêts</b> s'appliquera automatiquement sur tous les contrats de prêt. (Les intérêts seront capitalisés au terme de ces 3 mois de moratoire)</li> <li>➤ Moratoire additionnel allant jusqu'à 12 mois sur le <b>capital seulement</b> pourra être accordé, selon le cas.</li> </ul> <p>Exceptionnellement, l'amortissement pourrait aller jusqu'à 60 mois, excluant le moratoire ci-haut établi.</p>
<b>Taux d'intérêt</b>	3% /an



<b>Frais de traitement</b>	Aucun
<b>Garantie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un cautionnement personnel pourrait être exigé selon l'analyse du dossier.</li> </ul>
<b>VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE</b>  <u><b>(ZONE ROUGE)</b></u>	<b>ENTREPRISES ADMISSIBLES :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Entreprises situées dans les zones déterminées par un décret du ministre de la Santé et des Services sociaux ordonnant leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.</li> </ul> <p>Ce volet s'applique aux entreprises situées dans les zones en alerte maximale (ZONES ROUGES) et dans un secteur d'activité économique impacté.</p>
	<b>CONDITIONS QUI S'APPLIQUENT À CE VOLET :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Être une entreprise visée par une ordonnance de fermeture durant au moins 10 jours au cours du mois déclaré en zone rouge;</li> <li>➤ Être une entreprise devant donc cesser en tout ou en partie ses activités suite à cette ordonnance;</li> </ul>
	<b>SOUTIEN FINANCIER BONIFIÉ:</b>  L'entreprise admissible à ce volet pourra voir convertir en pardon de prêt l'équivalent de 80% de son prêt octroyé dans le cadre du présent fonds AUPME.  Le montant maximal est de 15 000\$ / mois par établissement et doit être réclamé pour des frais fixes mensuels déboursés pour la période de fermeture visée, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les taxes municipales et scolaires;</li> <li>➤ Le loyer (la portion non couverte par un autre programme gouvernementale);</li> <li>➤ Les intérêts payés sur les prêts hypothécaires;</li> <li>➤ Les frais liés aux services publics (ex. : électricité et gaz);</li> <li>➤ Les assurances;</li> <li>➤ Les frais de télécommunication;</li> <li>➤ Les permis et les frais d'association nécessaires aux opérations de l'entreprise.</li> </ul>
	Sont exclus, les frais fixes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les salaires et les avantages sociaux;</li> <li>➤ Les cotisations patronales et sociales;</li> <li>➤ Les impôts et taxes</li> <li>➤ Ainsi que tout autre frais fixes.</li> </ul> <p><b><u>MISE EN APPLICATION DE CETTE AIDE BONIFIÉE :</u></b>  Le « pardon de prêt » prendra effet à la fin du moratoire de remboursement de 3 mois (capital et intérêt) <b>ET</b> sur réception des pièces justificatives démontrant les frais fixes admissibles déboursés pour la période couverte. Ces documents sont requis pour déterminer le montant admissible au « pardon de prêt ».</p>



	<p>PARTICULARITÉS DE CE VOLET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ce volet est en vigueur pour le mois d'octobre 2020. En cas de prolongation de l'ordonnance de fermeture, il pourra s'appliquer en novembre 2020 et en décembre 2020.</li> <li>➤ Les entreprises situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) et ayant déjà reçu un prêt dans le cadre de l'AUPME peuvent déposer une nouvelle demande de prêt additionnel d'un montant maximal de 50 000\$.</li> </ul>
	<p>LES TERRITOIRES EN ALERTE MAXIMAL (ZONE ROUGE) :</p> <p>Se référer au lien suivant :</p> <p><a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/cartes-paliers-alerte-covid-19-par-region/">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/cartes-paliers-alerte-covid-19-par-region/</a></p>
	<p>LES SECTEURS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES IMPACTÉS :</p> <p>Se référer au lien suivant :</p> <p><a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-secteurs-economiques-impactes-zone-rouge-covid-19/">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-secteurs-economiques-impactes-zone-rouge-covid-19/</a></p>



<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Documents exigés pour l'analyse de la demande</b>	<p>Pour un PRÊT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Formulaire de demande et ses annexes complétés, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Consentement enquête de crédit entreprise;</li> <li><input type="checkbox"/> Bilan personnel et consentement enquête personnelle;</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> États financiers annuels des 2 dernières années OU le formulaire T2125 du rapport d'impôt pour les 2 dernières années pour les travailleurs autonomes.</li> <li><input type="checkbox"/> États financiers intérimaires maison (bilan, états des résultats) les plus récents;</li> <li><input type="checkbox"/> Budget de caisse des 12 prochains mois;</li> <li><input type="checkbox"/> Si plus d'un propriétaire, fournir une résolution de l'entreprise désignant la personne à agir aux fins de la présente demande (pour les entreprises incorporées seulement ou d'économie sociale).</li> </ul> <p>Pour une GARANTIE DE PRÊT, les documents suivants s'ajoutent à ceux mentionnés ci-haut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Coordonnées du directeur de comptes de l'institution financière;</li> <li><input type="checkbox"/> Pré-autorisation du financement et copie de l'analyse bancaire fournie par l'Institution financière.</li> </ul> <p><b><i>L'entreprise devra démontrer de bonnes perspectives de rentabilité à moyen terme.</i></b></p>
<b>Coordonnées de la responsable</b>	<p>Mme Christine Meunier, directrice du CLD Abitibi  <a href="mailto:Christine.meunier@cldabitibi.com">Christine.meunier@cldabitibi.com</a>  Tél. : 819 732-6918 poste 228  <a href="http://www.cldabitibi.com">www.cldabitibi.com</a></p>

**NOTE :**

Pour les besoins de liquidité de plus de 50 000\$, veuillez vous référer à la mesure « PACTE » d'Investissement Québec (IQ) :

<https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html>



Centre local de développement (CLD) Abitibi